

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Avril 2009

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/02

OBJET : Cession à l'OPH "Confluence Habitat" de l'ancienne caserne de gendarmerie de Montereau-Fault-Yonne.

- Canton : Montereau-Fault-Yonne.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet la cession à l'OPH "Confluence Habitat" de l'ancienne caserne de gendarmerie de Montereau-Fault-Yonne pour le prix de 1 034 000 €.</p>
--

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services de police et de gendarmerie, l'unité de gendarmerie de Montereau-Fault-Yonne n'a pas été maintenue et les locaux de Surville, propriété du Département et donnés à bail à l'Etat, ont été libérés par les gendarmes le 28 février 2005.

Un projet de "Maison relais" a alors été mis à l'étude en lien avec l'OPH de Seine-et-Marne.

Dans l'attente d'une concrétisation de ce projet, ces locaux ont été donnés à bail à l'Institut médico-éducatif Marie Louise, le temps nécessaire à la réalisation de travaux sur ses propres locaux de Montereau. Ce bail a pris fin le 31 décembre 2008.

Entre temps, le projet de "Maison-relais" n'a pu se concrétiser.

Ce bien ne présentant pas d'intérêt pour les services départementaux, sa cession peut désormais être envisagée.

Cet ensemble immobilier, composé de locaux de service et de dix logements, est situé 1 rue Laënnec et est cadastré section AH n<sup>os</sup> 87 - 89 - 92 et 96 pour une surface totale de 3 736 m<sup>2</sup>.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à hauteur de 1 100 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

A l'issue d'une négociation, l'OPH "CONFLUENCE HABITAT" vient de me faire connaître la décision de son conseil d'administration en date du 20 mars dernier d'acquiescer cette

propriété au prix de 1 034 000 €, soit le prix fixé par France Domaine avec une décote de 66 000 € correspondant à une remise en état des logements. Le besoin de remise en état des logements n'étant pas contestable, cette offre apparaît acceptable, se situant dans la marge de négociation de 10 % autorisée.

Aussi, je vous propose de céder cet ensemble immobilier à l'OPH "CONFLUENCE HABITAT", au prix proposé de 1 034 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/02 des rapports soumis à la commission  
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. LAPLACE  
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 30 Avril 2009

OBJET : Cession à l'OPH "Confluence Habitat" de l'ancienne caserne de gendarmerie de Montereau-Fault-Yonne.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu l'avis de France Domaine n° 2008-305V2094-16 en date du 23 décembre 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1: de céder à l'Office Public de l'Habitat "Confluence Habitat" l'ensemble immobilier cadastré à Montereau-Fault-Yonne section AH n<sup>os</sup> 87 - 89 - 92 et 96, pour une surface totale de 3 736 m<sup>2</sup>, au prix de 1 034 000 €,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'acte notarié correspondant, destiné à concrétiser cette cession.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

